



demission suite à liquidation judiciaire

Par **chatrou27**, le **08/03/2011** à **18:27**

Bonjour,

J'ai commencé un CDD de quatre mois le 1er février 2011 et je viens d'apprendre que la société est en liquidation judiciaire, et que je serai payée de mes mois de février et mars dans six semaines au mieux.

Puis je démissionner immédiatement, et quelle procédure suivre pour perdre le moins d'argent et d'indemnités possible ,

merci.

Par **P.M.**, le **08/03/2011** à **18:49**

Bonjour,

La démission d'un CDD n'existe pas et vous n'avez pas intérêt à rompre le contrat puisque les salaires vous sont dûs jusqu'à son terme...

De toute façon, s'il y a liquidation judiciaire le liquidateur devrait vous convoquer rapidement pour vous expliquer ce qu'il va se passer...